

## PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES, TRADITIONNELLES ET DES POPULATIONS RIVERAINS EN VU DE L'AMENAGEMENT DE LA RESERVE FORESTIERE DE CHENGNE.

L'an deux mille treize et le 24<sup>ème</sup> jour du mois de juin, s'est tenue dans la salle de conférence de la mairie de BAHAM, la réunion d'information et de sensibilisation des autorités administratives, traditionnelles et des populations riveraines de la réserve de CHENGNE en vue de son aménagement. Cette réunion est conforme à la convention de gestion provisoire signée le 12 Décembre 2012, entre le Ministère des Forêts et de la faune (MINFOF) et la commune de BAHAM, et à la Décision n°2002 D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 21 août 2012 fixant la liste et les modalités de transfert de la gestion de certaines réserves forestières aux communes.

Les objectifs visés par cette réunion étaient :

- Informer les autorités administratives et traditionnelles locales, sur la Décision du MINFOF et la convention provisoire MINFOF/Commune de BAHAM;
- sensibiliser les populations riveraines des engagements de la communes envers le MINFOF en matière restauration de la réserve forestière de CHENGNE;
- Définir le principe de participation des populations riveraines dans le processus d'aménagement de la réserve ;
- Préciser les étapes suivantes devant aboutir à l'aménagement de la réserve.

La réunion a été présidée par Monsieur Sous-préfet, et le chef de poste forestier de BAHAM était rapporteur.

Etaient également présents à cette réunion

- Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la Commune de BAHAM
- Les Chefs traditionnels des villages situés autour de la réserve
- Les populations des villages situés autour de la réserve
- Un agent de la commune de BAHAM
- Les représentants du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)
- Le représentant de la délégation départemental des forêts et de la faune des hauts plateaux.

Les travaux ont démarré à 10h10' par une introduction du chef de poste par l'énonciation de la présentation de l'ordre du jour, suivi de l'hymne national. Le chef de poste a passé la parole au Sous-préfet pour présider la séance. La parole a été donnée au Maire pour le mot de bienvenue. Il a tenu à remercier toutes les populations présentes d'être venues à cette réunion. Dans le même ordre d'idées, il a fait savoir aux populations qu'elles sont parties prenantes du processus d'aménagement de cette réserve.

Immédiatement après son mot de bienvenu, le sous-préfet a ensuite, passé la parole au représentant du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune des hauts plateaux pour faire la lecture de la décision portant transfert de certaines Réserves forestières de la Région de l'Ouest à certaines Communes parmi lesquelles la Commune de BAHAM. Dans cet exercice, le représentant du Délégué a également fait la convention provisoire de la réserve forestière de CHENGNE.

Dans la poursuite de l'entretien avec les populations à ce sujet, le Représentant du CTFC a largement expliqué ce que s'est que le programme d'appui à la gestion des forêts communales, et tous les mécanismes mis en jeu par la Commune de BAHAM et de concert avec son organisme pour la mise en œuvre de cette convention. Pour tout dire, il a présenté le premier fruit du partenariat qui lie le CTFC et la Commune de BAHAM à savoir la réalisation de la carte présentant l'état des lieux de la réserve. En définitive, il a précisé à la population que l'équipe était là en présence d'eux pour qu'ensemble des solutions soient trouvées pour aider la Commune à restaurer ce qui reste comme réserve.

A ce sujet toujours, il a rappelé à l'assistance que le projet d'aménagement de la réserve de BAHAM pour le compte de la commune visait à :

- Respecter les engagements de la commune à travers la convention MINFOF/commune de BAHAM;
- Gérer durablement les ressources naturelles de la réserve ;
- Promouvoir le développement de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- Participer à la lutte contre l'exploitation forestière illicite ;
- Préserver les droits d'usage des populations riveraines.

Il a également rappelé que ce projet rentrait en droite ligne dans le cadre des objectifs de la décentralisation (transfert des compétences) aux collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles. Aussi, le représentant du CTFC a tenu à repreciser les engagements de la commune envers le MINFOF. Il s'agit d'une convention provisoire de gestion de trois ans devant être sanctionnée par la rédaction du plan d'aménagement de la réserve par l'Administration forestière.

La parole a été passée ensuite au responsable VIH du programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C) pour la sensibilisation. Elle a par la suite souhaité la création d'un point focal au sein de la commune de BAHAM.

Après toutes ces précisions, Monsieur le sous préfet a pris la parole pour demander aux participants s'il y avait des questions relatives aux différents exposés ; ce qui nous a conduit dans la phase de questions- réponses. Cet échange a permis de noter les observations et les préoccupations suivantes :

KAMGA JOSEPH,

- pourquoi parle t-on de transfert alors que la réserve a été créée par un certain KAMTEL qui avait au village de CHENGNE ? Le sous-préfet a répondu en disant que ça fait l'objet d'un acte d'incorporation dans les biens de l'Etat. Le représentant du CTFC a également répondu que toutes les terres appartiennent à l'Etat.
- Pourquoi parle t-on de l'installation de l'église évangélique du Cameroun à l'intérieur de la réserve alors l'église existe depuis le 14 Août 1929 ? Le représentant du CTFC a répondu que cette va aider à la surveillance de la réserve.
- Qu'est ce que l'Etat va apporter comme récompense aux populations de CHENGNE qui ont bien protégé la réserve en faisant la pisciculture, l'élevage du miel ? Le représentant du CTFC a répondu que la question sera désormais posée à la Commune puisque la réserve est transférée à la Commune de BAHAM.

SIMO SENE, chef de bloc de CHENGNE

- Pour lui la convention de 3 ans est insuffisante pour apporter les retombés à la Commune. Le représentant du CTFC a éclairci que la convention de 3 ans est provisoire. C'est pendant ces 3 ans qu'on va élaborer un plan d'aménagement qui dit comment exploiter la réserve.
- Est-ce possible d'obtenir une copie de la convention provisoire de gestion de la réserve forestière de CHENGNE à la Commune ? Le représentant du CTFC lui a dit de se référer au chef de poste forestier de BAHAM pour obtenir une photocopie.

Au termes du jeu des questions réponses, le Sous-préfet au nom des populations a pris la parole une fois de plus pour remercier les chefs traditionnels, les populations présentes, l'équipe du CTFC pour les éclaircissements par rapport à l'aménagement de la réserve de CHENGNE. Il attend que la Commune respecte l'engagement pris et que la population conserve bien la réserve, éviter les feux de brousse. Il a souhaité un bon retour à l'équipe du CTFC.

Le chef de poste forestier de BAHAM représentant du  
Délégué Départemental  
des Forêts et de la Faune (Rapporteur)



Le Maire De La Commune De BAHAM



ZOUOUMA CAMILLE DESIRÉ FELIX  
ADMINISTRATEUR CIVIL



# Centre Technique de la Forêt Communale

BP: 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 22 20 35 12 Email: ctfccameroun@yahoo.com

Site web: [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)

## FICHE DE PRESENCE A LA REUNION DE SENSIBILISATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET TRADITIONNELLES ET LES POPULATIONS RIVERAINES DE LA RESERVE FORESTIERE DE BAHAM

Lieu : COMMUNE DE BAHAM

N°	NOMS ET PRENOMS	VILLAGE/QUARTIER	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Zodouma Camille	BAHAM	SP BAHAM	Tel 96772770	
2	DJONOU SAMUEL	<del>BAHAM</del>	MAIRE	96267119	
3	Kamto Jonathan	Nairie	<sup>A2</sup> Nairie	7774 08 26	
4	FONDJO	Baghom	chef	99 56 10 35	
5	Kouochou Joseph	Baghom	Notable	97 69 4849	
6	Tchoungue Michel	Djengheu	Pop. chef	7803 9317	
7	AKO'D J. Thiorouy	CTFC Yde	Chauffeur	K.06.5710	
8	TSOGO Helaine	CTFC yde	Mainstream Mining Unit	897472 62	
9	LOGMO BIENVENU	Baham	E. B. a'lor DDFOF	77560397 96715799	
10	KAMGUA JOSEPH	CHENGNE	CHEF. village	99852121	
11	Simo Dené	- 11 -	Notable	7598 1928	
12	Tenkamidel	- 11 -	Notable	75981928	
13	Kiamzang Jean Paul	BAHO	Notable	7741224	
14	Téguia Maurice	Baghom	Notable	97605631	
15	TAKWI AKO Sampson	B 21 -	chef de Poste Forestier de Baham	74513013	
16	Guimfaek G	Commune de Baham	Chef de Bureau de Recouvrement	7409.92.26	



**PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE  
SENSIBILISATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES,  
TRADITIONNELLES ET DES POPULATIONS RIVERAINS  
EN VU DE L'AMENAGEMENT DE LA RESERVE FORESTIERE DE  
CHENGNE.**

BAHAM, LE 28/06/ 2013.